

**Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 16 février 2022**

**Présents** : M. Mme Biffard M., Boucault C., Chalembert G., Clarenc C., Corbin T., Germond I., Gouault M., Gouault Ph., Guillaume M., Hubert A., Lenaerts P., Massola J., Pecchioli P., Pistoli D., Rivière P., Sorescu-Hingue G., Tasse-Carry V., Vail A.

**Excusés** : M. Mmes Bourdin G. (pouvoir à Vail A.), Corlé V., (pouvoir à Lenaerts P.), Goudet O. (pouvoir à Boucault C), Olivier G., Potts O. (pouvoir à Gouault Ph.), Sigoigne J. (pouvoir à Pecchioli P), Verney G. (pouvoir à Biffard M.)

**1° Approbation du précédent compte-rendu de séance** : le conseil municipal approuve à 12 voix pour et 6 voix contre.

**2° Désignation d'un(e) secrétaire de séance** : madame Mélanie Gouault et monsieur Daniel Pistoli sont désignés secrétaires de séance.

**3° Renouvellement du C.D.D. d'un agent technique**

Le contrat de travail de l'adjoint technique à temps non complet (24 heures mensuelles) aux fonctions d'agent d'entretien de la salle des fêtes de Préaux arrive à échéance le 31 mars 2022 (2<sup>ème</sup> renouvellement annuel).

Il est proposé de renouveler ce contrat pour une nouvelle période d'un an, les tâches réalisées donnant satisfaction. Ce qui est accepté par le conseil municipal qui autorise le maire à signer le contrat de travail.

**ADOPTÉ : à l'unanimité des votants (24 votants)**

**4° Modification temps de travail du personnel**

Il est proposé d'ajuster le temps de travail des emplois suivants :

- Passage de 4 H hebdomadaires à 4,5 H hebdomadaires d'un emploi d'adjoint technique aux fonctions d'agent d'entretien à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022, cet agent assurant l'entretien du bâtiment Gorel depuis le transfert du medicobus sur le parking de ce site.
- Suite au décès de madame Bernadette Poirou :
  - augmentation du temps de travail de 7 heures hebdomadaires de l'adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe passant de 23 H à 30 H hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022,
  - augmentation du temps de travail de 3 heures hebdomadaires de l'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe passant de 29.5 H à 32.5 H hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022.

**ADOPTÉ : à l'unanimité des votants (24 votants)**

**5° Débat sur la protection sociale complémentaire**

Monsieur le Maire explique que la garantie prévoyance a été mise en place par la commune en 2016 avec la MNT pour que les agents, après 3 mois d'arrêt de travail, puissent percevoir leur salaire, la commune participant à hauteur de 50 % de la cotisation. Le coût mensuel actuel pour la commune s'élève à 350 € pour 13 agents sur 17 qui ont accepté de participer. Le coût mensuel pour les agents est de 18 à 40 € avec une moyenne de 27 €.

Par ordonnance du 17 février 2021, le Gouvernement a décidé de rendre obligatoire la participation financière des employeurs publics aux dépenses engagées par leurs agents pour la souscription d'une mutuelle santé (en complément du régime de la sécurité sociale) et/ou d'une mutuelle prévoyance (pour le maintien de salaire en cas d'arrêt maladie prolongé).

Les obligations pour les employeurs territoriaux interviennent selon le calendrier suivant :

- 1er janvier 2025 : obligation de participer aux contrats prévoyance, avec un minimum de participation de *20% d'un montant de référence*,
- 1er janvier 2026 : obligation de participer aux contrats santé, avec un minimum de *50% d'un montant de référence*.

Les montants de référence doivent être précisés par décret prochainement. Le coût pour la commune ne peut donc être établi à ce jour.

Dans la perspective de cette échéance, la réforme prévoit que les collectivités locales et leurs établissements organisent, avant le 18 février 2022, un débat sur la protection sociale complémentaire de leurs agents au sein de leur assemblée délibérante.

Afin d'obtenir un ratio prix/prestations plus avantageux, la réforme prévoit également que les Centres de gestion doivent proposer aux collectivités et établissements publics de leur ressort une convention de participation (contrat groupe) à l'échelle départementale ou supra-départementale. À cet effet, le CDG 61 s'est associé aux CDG14 et CDG76 afin de proposer, à compter du 1er janvier 2023, des contrats « groupe » régionaux en santé et en prévoyance.

De manière à permettre au CDG61 d'engager les consultations et négociations auprès des différents prestataires, il propose à la commune dès à présent de lui faire part de ses intentions à travers un questionnaire.

A la demande de madame Joëlle Massola, monsieur le maire précise que les soins coûteux tels que l'optique et le dentaire seront couverts.

Madame Giorgiana Sorescu-Hingue demande si une extrapolation de ce dispositif peut être faite pour que les habitants de la commune disposant d'une petite retraite puissent bénéficier d'une mutuelle à moindre frais. Madame Martine Biffard précise que des dispositifs sont prévus dans les départements de France pour des complémentaires santé collectives pour les retraités. Informations à prendre auprès de ACTIOM.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le conseil municipal :

- prend acte des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021),
- prend acte du projet des Centres de Gestion Normands de s'associer pour conduire à une échelle régionale les consultations en vue de conclure deux conventions de participation en santé et prévoyance,
- donne son accord de principe pour participer à l'enquête lancée par les Centres de Gestion afin de connaître les intentions et souhaits des collectivités et de leurs établissements en matière de prestations sociales complémentaires.

Une nouvelle délibération sera prise dès que les résultats de la consultation seront communiqués.

**ADOPTÉ : à l'unanimité des votants**

## 6° Programme travaux 2022 et demandes de financement

Monsieur le Maire indique que deux rencontres ont été faites dernièrement l'une avec le Te61 pour une présentation de l'étude de l'éclairage public avec le Parc sur la Trame Noire (étude qui sera communiquée aux conseillers), avec notamment le remplacement des lampes par des lampes moins consommatrices. La commission aménagement durable doit se réunir prochainement.

L'autre, abordée en commission travaux, avec le SATTEMA pour une analyse de l'assainissement collectif sur la commune (document qui sera communiqué aux conseillers) qui propose un accompagnement pour travailler sur l'amélioration de l'assainissement, des axes de travail, un schéma directeur d'assainissement sur deux ans estimé à 160 000 € pour une prise de décisions notamment sur les stations d'épuration les plus anciennes de Nocé et de Préaux. Le coût global, étude + travaux, est de l'ordre d'1 million €.

Vers quel tarif aller pour les usagers pour prévoir les investissements à venir ?

### Présentation des propositions de projets communaux 2022 et demandes de financement :

Le tableau projeté à l'écran sera communiqué aux conseillers.

Patrick Lenaerts prend la parole et indique que la commission travaux a balayé l'ensemble des propositions de travaux des communes historiques et globalisés Perche en Nocé.

Il est proposé de demander des subventions DETR ou DSIL pour les projets suivants :

- Assainissement au Moulin Blanchard : DSIL 18 896 €
- Toiture et ravalement façade mairie Saint Aubin : DETR 11 208 €
- Accessibilité de la mairie déléguée de Colonard-Corubert : DETR 2 290 €

### **ADOPTÉ : à l'unanimité des votants**

Un tableau global des travaux avec le coût global est demandé. Monsieur le Maire répond que cela sera abordé lors de la commission Finances.

Présentation de certains projets communaux abordés :

- aménagement des points collecte des ordures ménagères : financé par le SIRTOM pour les containers et par la commune pour la plateforme. Aménagement déjà mis en place à Saint Aubin des Grois : espace plus propre, plus de présence de rats, mise en place de panneaux.
- étude du projet skate parc, city stade, multi-sports : l'idée est de regrouper les activités des jeunes près de l'école de Nocé. Réflexion du projet en 2022 puis étude à budgétiser.  
Daniel Pistoli propose une construction à énergie positive pour créer un lieu d'accueil intergénérationnel. La grange semble être un espace dangereux pour accueillir des ados mais ils souhaitent néanmoins être en cœur de bourg. Groupe de travail à constituer sur le sujet des jeunes ? Participation de la CDC dans le cadre de sa politique jeunesse ?  
Monsieur le Maire précise que l'objectif est de compléter les structures de jeux pour les enfants existantes du côté de l'école de Nocé pour des plus grands voire pour des adultes.
- Relais du Parc : projet de reprise en cours avec l'accompagnement de la Chambre des Commerces et de l'Industrie dans l'état d'esprit d'un café de pays.
- La DRAC a été contactée pour la restauration du retable de l'église de Préaux en partenariat avec l'association Préaux Patrimoine.

### **7° Enherbement d'une partie de la cour de la MAM**

Madame Isabelle Germond présente ce projet qui peut être financé par la CAF à hauteur de 5 000 € (2 000 € de fonds versés non utilisés et 3 000 € dans le cadre du plan rebond) sur 10 000 € de travaux estimés. Le goudron de la cour est endommagé. La végétalisation partielle de la cour apportera du confort aux enfants et aux professionnels, permettra de sécuriser les premiers pas des plus petits et d'y accueillir des jeux temporaires. Les structures de jeux sont installées sous le préau. Cela permettra également de minimiser la chaleur du sol goudronné l'été.

Question sur l'enherbement par madame Clarenc, sa surface, pourquoi ne pas mettre des dalles plastiques ? Coût, intérêt, écologie.

Madame Valérie Tasse-Carry suggère de demander des subventions auprès du CIAS Cœur du Perche.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'inscription au budget général 2022 de ce projet.

**ADOPTÉ : à l'unanimité des votants (23 votants/24), Isabelle Germond, n'ayant pas participé.**

### **8° Mise à disposition du terrain de football de Nocé à l'A.S. Berd'huis**

Monsieur le Maire explique que l'équipe de football de Berd'huis a demandé à s'entraîner sur le terrain de football de Nocé, propriété de la commune.

Une convention est ainsi proposée entre la commune de Perche en Nocé et la CDC Cœur du Perche, consentie à titre gracieux, établie pour la période du 1<sup>er</sup> février au 31 décembre 2022 pour les entraînements et rencontres officielles en fonction de la météo. La CDC Cœur du Perche prend à sa charge l'entretien, la tonte du terrain et les consommations d'eau. L'AS Berd'huis se charge du traçage du terrain ainsi que du ménage des vestiaires.

Le conseil municipal donne un avis favorable à ce projet de convention et autorise le maire ou le premier adjoint à la signer.

Patrick Rivière demande des précisions sur la classification PLUI du terrain de football. Monsieur le maire répond que le terrain est constructible et rappelle que quand le PLUI a été mis en place, il n'y avait plus d'équipe de foot à Nocé. Ce terrain pouvait donc servir à d'autres fonctions et remonter vers l'école. Les tuiles manquantes du vestiaire ont été remplacées.

**ADOPTÉ : à l'unanimité des votants**

### **9° Présentation d'une convention avec le lycée agricole de Sées sur le projet tutoré du Parc Nature de Préaux et convention avec Perchés de nature**

Madame Catherine Boucault en charge du parc nature de Préaux prend la parole et indique qu'une réunion a eu lieu en septembre dernier avec une équipe de bénévoles pour remettre en route le parc nature avec Aurélien Asselin. Aurélien Asselin avait pris contact avec des étudiants en BTS Gestion et Protection Nature du lycée agricole de Sées intéressés pour leur projet de fin d'études de faire une étude sur les milieux existants de ce parc. L'étude aura lieu de début mars 2022 à fin avril 2023.

L'objectif de ce projet tutoré est de proposer une stratégie de valorisation du Parc Nature de Préaux, de sa faune et de sa flore. La signalétique et les ponts ont été remis en état.

Le lycée agricole demande la prise en charge par la commune des frais de déplacement des jeunes estimés à 1000 € sur 1,5 ans pour un déplacement par mois.

D'autre part, l'association Perchés de nature créée dernièrement, est présidée par Cédric Beaudoin qui propose de travailler sur ce parc (comptage d'oiseaux, projets de sorties, contacts avec les écoles).

Des conventions sont proposées dans le cadre de ces deux projets. Le conseil municipal valide ces projets et autorise le maire à signer les conventions de partenariat.

**ADOPTÉ : à l'unanimité des votants**

**10° Informations**

- Troc Plantes le 5 mars au Jardin Partagé de Nocé,
- Brocante le 8 mai à Colonard par l'association des Trois Clochers. Besoin de bénévoles. Assemblée générale extraordinaire des Trois Clochers le 26 février à la mairie de Colonard,
- La médecin espagnole est en visite cette semaine dans le Perche et en doublon avec un médecin de Berd'huis. Elle arrivera fin juin début juillet. Son agrément est en cours.
- élections présidentielles : 10 et 24 avril, élections législatives : 12 et 19 juin. Les tableaux des permanences des bureaux de vote seront communiqués aux conseillers municipaux pour inscription.

**11° Questions orales :**

- Construction d'une gendarmerie : rendez-vous pris avec le sous-préfet et compte-rendu à venir, réponse positive du ministère de l'Intérieur,
- Aménagement des cimetières à voir en commission aménagement durable, enlever le tas de terre sur le parking du cimetière de Nocé,
- Madame Massola demande la mise en ligne sur le site internet de la commune des enquêtes publiques,
- Plantation de deux arbres près de l'aire de jeux du côté de la salle des fêtes de Nocé,
- Boulangerie de Préaux : commérages sur l'installation à Nocé,
- Programme de fleurissement 2022 demandé à Philippe Gouault. Réponse : pas à ce jour
- Patrick Rivière demande si un budget est prévu pour la réhabilitation du court de tennis de Nocé,
- Les comptes-rendus des réunions de conseil municipal sont affichés au format A5,
- Panneaux d'affichage public libres pour les associations,
- Containers papier Saint Jean de la Forêt incendiés. La mairie a porté plainte.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 23H45.

Le Maire,



Pascal PECCHIOLI